

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **mercredi 25 mars à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **BRICAUD** Nathalia, Mme **CHEMIN** Delphine, M. **UZBELGER** Laurent, M. **OLIVIER** Eric, Mme **VELLA** Catherine, M. **CHEMIN** Fabrice, Mme **BOTTREAU** Nathalie, Mme **ALLAIN** Typhaine-Marie, Mme **GOURGUES** Mailys, M. **BOTTREAU** Romain, M. **TREFFON** Antoine, M. **LAGOUGE** Christian, M. **NOËL** Olivier, Mme **RAMBAULT** Hélène.

Étaient absents excusés :

M. **CHARPENTIER** Pierre a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine.

Secrétaire de Séance : Mme **CHEMIN** Delphine.

Date de convocation	20/03/2026
Date d'affichage	20/03/2026
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	14

Délibération 2026-08 : Détermination des commissions municipales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 2 Adjointes en date du 20 mars 2026, dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant l'intérêt de mettre en place des commissions municipales permanentes composées d'élus chargés d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix POUR),

- **CRÉE** cinq commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :
 - Affaires scolaires – Jeunesse – Gestion et relations de l'école – CMJ,
 - Communication – Journal le Chant du Coq – site internet – Facebook – communication extérieure
 - Urbanisme – Travaux – Aménagement de la commune – Espaces verts – Logements communaux
 - Finances – élaboration du budget – demandes de subvention
 - Évènements - Associations

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

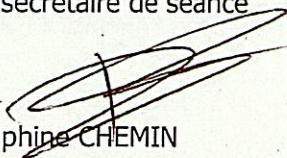
ID : 078-217804996-20260325-2026_08-DE

Besoins
Levraut

- **FIXE** à 5 le nombre de membres pour chaque commission

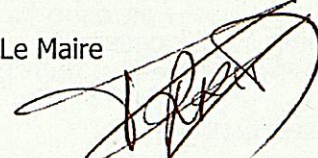
Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance


Delphine CHEMIN



Le Maire


Nathalia BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

30 MAR. 2026

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

30 MAR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de la commune de Ponthévrard dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyen, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Ponthévrard, si un recours gracieux a été préalablement déposé.